

Questions et réponses en matière de retraite

À titre de conseillers en matière de retraite, l'équipe de Reuter Benefits prend note des nombreuses questions importantes qui nous sont adressées par les participants au régime à l'approche de la retraite. Pour vous aider à mieux comprendre certaines des options qui s'offrent à vous au moment de la retraite, nous avons reproduit ci-dessous quelques-unes des questions qui nous sont posées le plus souvent, suivies de nos réponses.

Quand puis-je commencer à recevoir un revenu régulier?

Lorsque vous avez pris votre retraite ou mis fin à votre emploi et si vous répondez aux conditions relatives à l'âge, vous pouvez accéder à vos épargnes-retraite conformément aux règlements qui régissent votre régime.

Combien de revenu vais-je recevoir?

Le montant du revenu que vous aurez le droit de retirer chaque année au cours de la retraite dépendra de plusieurs facteurs, notamment le montant épargné, le type de régime et les lois provinciales. Par exemple, les retraits d'un régime d'épargne-retraite s'accompagnent de différentes règles qui dictent le montant du revenu que vous pouvez retirer et à quel moment vous pouvez le retirer. Cependant, en ce qui concerne l'actif d'un REER, il n'existe pas de limite quant au maximum pouvant être retiré ni aucune condition relative à l'âge.



Comment dois-je faire pour retirer de l'argent? Vais-je payer de l'impôt?

Afin de commencer à recevoir un revenu régulier de vos épargnes-retraite, vous devez transférer votre actif d'un régime d'épargne (p. ex. un REER) vers un régime de *revenu* (p. ex. un fonds enregistré de revenu de retraite). Tous les montants reçus constituent un revenu imposable. Cette mesure doit être prise au plus tard à la fin de l'année où vous atteignez l'âge de 71 ans.

Est-il possible que je survive à mes épargnes?

Oui. La durée de vos revenus dépendra de la période pendant laquelle vous avez épargné et également du véhicule de revenu de retraite que vous avez choisi. Reuter Benefits peut vous fournir une illustration de votre revenu pour vous permettre d'y voir plus clair.

Où mes fonds sont-ils investis?

Dans la plupart des cas, vos fonds sont investis selon vos choix. Les investisseurs ont parfois besoin d'assistance afin de déterminer le niveau de risque approprié et nous demeurons à votre disposition pour vous guider et vous conseiller tout au long de ce processus.

Comment m'y prendre pour élaborer mon régime de retraite personnel?

L'équipe de Reuter, composée de conseillers autorisés en revenu de retraite, peut répondre aux questions ci-dessus à la lumière de votre situation personnelle.

Pourquoi ne pas collaborer avec nous pour la création de votre régime de retraite? Vous pouvez joindre Reuter Benefits sans frais au 1-800-666-0142 ou par courriel à retire@reuterbenefits.com.